



Nouvelles mobilités

Flottes automobiles

Quand transition énergétique rime avec révolution culturelle

La responsabilité sociétale y incite, et la loi l'impose : électrifier les véhicules d'entreprise devient une nécessité qui s'apparente à une transformation des usages.

Au début des années 2010, gérer une flotte automobile passait presque pour un métier simple. Le diesel régnait sans partage et la réduction du coût d'utilisation des véhicules était une boussole relativement facile à lire pour le décideur. Ces vérités se sont écroulées face aux défis de la transition écologique.

Non seulement la réduction des émissions de CO₂ devient un objectif majeur de la Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) pour de nombreuses directions générales, mais l'Etat et les collectivités locales agissent désormais par la contrainte. Le premier impose ainsi 10 % de véhicules électrifiés dans le renouvellement des parcs d'entreprise à partir

de 2022, tandis que les principales agglomérations françaises mettent en place des restrictions de circulation, avec, pour horizon, l'interdiction du diesel dès 2024 dans certaines d'entre elles.

La transformation des flottes automobiles n'est donc plus une option. Elle ne se résume cependant pas à remplacer des modèles diesel par leurs équivalents électrifiés. En effet, ces motorisations, encore en pleine évolution, n'offrent pas les mêmes possibilités. L'électrique n'est pas adapté aux longs trajets, tandis que l'hybride rechargeable, plus onéreux à l'acquisition, se révèle aussi plus coûteux à l'usage pour les gros kilométrages. Enfin, ces motorisations dites vertes nécessitent d'importants investissements en matière de recharge.

Afin d'éviter une explosion des coûts, la seule solution consiste donc à revoir les habitudes. « Il va falloir réfléchir à se déplacer moins souvent, moins longtemps, moins loin et différemment »,

annonce Robert Maubé, fondateur du cabinet RRMC, spécialisé dans la gestion de flottes. Cette démarche de modifier les habitudes oblige en premier lieu à bien connaître la nature et la finalité des déplacements, qui diffèrent selon les véhicules. Entre un utilitaire de service, partagé ou non, et une voiture de fonction dont on se sert aussi dans un cadre privé, les enjeux ne sont pas identiques.

Dans tous les cas, la collecte des données devient cruciale. « Dans le cadre de la transition énergétique, l'utilisation de la télématique embarquée, qui permet de détailler précisément les kilométrages et la localisation des véhicules, me paraît incontournable », souligne Robert Maubé. Pour Théophile Courau, président de Fatec Group, gestionnaire de flotte indépendant : « La base, c'est de connaître son parc, de faire un inventaire précis de ses automobiles et d'identifier leurs usages. Il faut pouvoir relever le kilométrage effectué par jour et non par mois. » Philippe Mareine, directeur de la transformation digitale et RSE d'Atos, dont 100 % de la flotte sera électrique d'ici à 2024, complète : « Nous nous sommes assurés que les véhicules électriques qui sont inscrits à notre catalogue correspondent bien aux besoins de nos collaborateurs. »

Une transition réussie passe aussi par la formation et l'accompagnement des utilisateurs car, malgré leur apparente simplicité, les véhicules électrifiés exigent une conduite différente, tandis que leur recharge recèle de nombreuses subtilités. C'est en somme une petite révolution culturelle qu'il faut mener dans l'entreprise, et elle dépasse largement une simple transition technologique. *

CAMILLE PINET

« Se déplacer moins souvent, moins longtemps, moins loin et différemment »